



Accident de trajet arrêt de travail dépassant la fin du cdd

Par **Vince2708**, le **25/04/2012** à **15:14**

Boujour à tous et merci d'avance pour vos réponses

Je viens d'avoir un accident de trajet en rentrant du travail : accident de moto , luxation et fracture de l'épaule avec 2 jours d'hospitalisation et 6 semaines d'arrêt (pour l'instant) tout les papiers concernant l'accident de travail ont bien été fait en temps et heures de mon côté et du côté de mon employeur.

Je suis en cdd depuis le 20/03/2012 jusqu'au 20/05/2012 l'accident s'est produit le 19/04/2012 mais je suis arrêté jusqu'au 10/06/2012.

Donc je voudrai savoir ce qu'il va se passer à la fin de mon contrat

Doit il être prolongé par mon employeur? Que faire si il refuse?

La sécu continuera t elle a m'indemniser jusqu'à la fin de mon arrêt?

Combien la sécu doit me verser par rapport au salaire de base?

Quelles démarches je dois faire pour ne pas être lésé et me retrouver dans l'incapacité de reprendre un travail et sans indemnité ?

Merci pour vos réponses j'ai cherché sur le net mais sans trouver de réponse

Par **janus2fr**, le **25/04/2012** à **16:06**

Bonjour,

Sauf s'il y a un renouvellement, votre CDD prendra bien fin à la date prévue, même si vous êtes toujours en arrêt.

En revanche, vous continuerez de toucher les IJSS jusqu'au terme de l'arrêt.

Par **P.M.**, le **25/04/2012** à **16:06**

Bonjour,

Le CDD se terminera à son terme prévu et il n'y a que s'il y était prévu une clause automatique de renouvellement qu'il devrait être prolongé...

La Sécurité devra continuer à vous verser les indemnités journalières jusqu'à la fin de l'arrêt et pour leur montant, je vous propose [ce dossier](#)...